

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le 16 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Gravette, sous la présidence de monsieur Serge DEUILHE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Céline DUMONT, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Jacques MAGNAVAL, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procuration : Monsieur Philippe LANDES à Madame Arlette GRANGE.

Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite aux démissions respectives de Mesdames Chloé SOLATGES en date du 03 novembre 2020 et de Nelly VIDAL en date du 10 novembre 2020, il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à l'installation de **Madame Céline DUMONT et de Monsieur Patrice LARRIEU**, candidats issus de la même liste et suivants les derniers élus. Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de cette installation.

HOMMAGE A MONSIEUR SAMUEL PATY ET AUX ATENTATS DE NICE

Une minute de silence est observée au sein de l'assemblée.

VALIDATION DES PROCES VERBAUX DU 14 ET 30 SEPTEMBRE 2020

Les deux procès-verbaux sont validés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

20 X 89 - Autres domaines de compétence – Vœu et motion –relatifs à la liberté de la presse et la liberté d'expression

Madame DEDEBAT lit son vœu relatif à la liberté de la presse et à la liberté d'expression.

Le conseil municipal **prend acte** du vœu annexé à la délibération.

(rapporteur : monsieur le maire)

20 x 90 - Autres domaines de compétence – Vœu et motion –relatifs à la fermeture arbitraire des commerces

Monsieur le maire lit un vœu relatif à la fermeture arbitraire des commerces.

Le conseil municipal **prend acte** du vœu annexé à la délibération.

(rapporteur : monsieur le maire)

20 x 76 - Finances locales – Admission en non-valeur et créances éteintes

Des titres ont été émis à l'encontre de plusieurs débiteurs au cours des exercices antérieurs. Malgré les relances et les poursuites engagées par la Trésorerie de Saint-Lys, certains de ces titres restent impayés et peuvent être considérés comme irrécouvrables.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées :

- *Au compte 6541, à hauteur des admissions en non-valeur prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable ;*
- *Au compte 6542, pour les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.*

La Trésorière de Saint-Lys a communiqué le 30 septembre dernier l'état correspondant pour un montant de **2 505,93 € concernant les années 2019 et 2020** se répartissant de la manière suivante :

Année	6541 Créances admises en non-valeur	6542 Créances éteintes
2019	1 403,76	0,00
2020	674,55	427,62
TOTAL	2 078,31	427,62

Le conseil municipal **approuve** la proposition d'admettre en non-valeur le montant de **2 505,93 €** réparti de la manière suivante :

- **créances admises en non-valeur : 2 078,31 €**
- **créances éteintes : 427,62 €**

(rapporteur : monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

20 x 77 - Finances locales – Budget Communal – Décision Modificative n°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives (DM). Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Il convient de modifier les crédits budgétaires du budget communal comme exposé ci-après :

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2020
Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Total
011 Charges à caractère général		1 710 000,00	72 700,00	1 782 700,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	15 200,00	-4 500,00	10 700,00
60611	Eau et assainissement	37 600,00	2 000,00	39 600,00
60612	Énergie - Électricité	278 066,00	-14 000,00	264 066,00
60613	Chauffage urbain	87 500,00	14 000,00	101 500,00
60621	Combustibles	5 300,00		5 300,00
60622	Carburants	29 100,00		29 100,00
60623	Alimentation	900,00	300,00	1 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	22 000,00	17 000,00	39 000,00
60631	Fournitures d'entretien	14 300,00	22 400,00	36 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	163 100,00	1 000,00	164 100,00
60636	Vêtements de travail	15 100,00		15 100,00
6064	Fournitures administratives	18 700,00	2 100,00	20 800,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	14 200,00		14 200,00
6067	Fournitures scolaires	38 508,00		38 508,00
6068	Autres matières et fournitures	400,00		400,00
611	Contrats de prestations de services	77 500,00	-100,00	77 400,00
6132	Locations immobilières	122 000,00		122 000,00
6135	Locations mobilières	62 880,00		62 880,00
61521	Terrains	82 200,00		82 200,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	70 000,00	15 000,00	85 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00		5 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	20 000,00		20 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	75 000,00		75 000,00
61524	Bois et forêts	7 000,00		7 000,00
61551	Matériel roulant	20 000,00		20 000,00
61558	Autres biens mobiliers	6 500,00		6 500,00
6156	Maintenance	89 750,00	15 000,00	104 750,00
6161	Assurance multirisques	17 600,00		17 600,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	42 000,00		42 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	300,00	2 300,00
617	Etudes et recherches	5 000,00		5 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 250,00	900,00	9 150,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00		10 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 220,00		3 220,00
6188	Autres frais divers	100,00		100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 850,00		1 850,00
6226	Honoraires	28 000,00		28 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00		10 000,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00		6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	42 100,00		42 100,00
6233	Foires et expositions	10 500,00		10 500,00
6236	Catalogues et imprimés	18 300,00	-2 500,00	15 800,00
6238	Divers	6 000,00		6 000,00
6247	Transports collectifs	18 476,00	100,00	18 576,00
6256	Missions	4 600,00		4 600,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

6257	Réceptions	900,00		900,00
6261	Frais d'affranchissement	13 900,00		13 900,00
6262	Frais de télécommunications	25 400,00		25 400,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00		1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 300,00		7 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 800,00	2 500,00	8 300,00
62876	A un GFP de rattachement	6 000,00		6 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 900,00		2 900,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	1 200,00	36 200,00
012 Charges de personnel		3 350 000,00	3 000,00	3 353 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 000,00	3 000,00
6331	Versement de transport	36 900,00		36 900,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 100,00		9 100,00
6336	Cotisations au CNFPT et Centres de gestion	36 900,00		36 900,00
64111	Rémunération principale	1 420 400,00	30 000,00	1 450 400,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	43 300,00		43 300,00
64118	Autres indemnités	371 500,00	-31 000,00	340 500,00
64131	Rémunérations	424 000,00		424 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	360 700,00		360 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	479 800,00		479 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 400,00	1 000,00	16 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	114 000,00		114 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 000,00		6 000,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	20 000,00		20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 500,00		6 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 500,00		4 500,00
6488	Autres charges	1 000,00		1 000,00
014 Atténuations de produits		853 000,00	0,00	853 000,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	51 000,00		51 000,00
7391171	Dégrèv. Taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteur	2 000,00		2 000,00
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	8 000,00		8 000,00
739211	Attribution de compensation	787 000,00		787 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	5 000,00		5 000,00
65 Autres charges de gestion courante		948 750,00	9 400,00	958 150,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	3 000,00	-400,00	2 600,00
6531	Indemnités	103 200,00		103 200,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00		5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	6 900,00	6 900,00
6535	Formation	1 500,00		1 500,00
6541	Créances admises en non valeur	800,00	2 000,00	2 800,00
6542	Créances éteintes	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	142 000,00		142 000,00
65541	Contributions au fds de compensation des charges territoriales	66 000,00		66 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	200,00	400,00	600,00
657362	CCAS	315 000,00		315 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	312 000,00		312 000,00
65888	Autres	50,00		50,00

66 Charges financières		224 000,00	0,00	224 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	229 000,00		229 000,00
661121	Intérêts - ICNE de l'exercice	76 000,00		76 000,00
661122	Intérêts - ICNE de l'exercice de N-1	-81 000,00		-81 000,00
67 Charges exceptionnelles		23 000,00	84 500,00	107 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 000,00	84 000,00	90 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00		6 000,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	9 000,00		9 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
022 Dépenses imprévues		20 860,33		20 860,33
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 129 610,33	169 600,00	7 299 210,33
023 Virement à la section d'investissement		3 794 434,00	-124 600,00	3 669 834,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		323 000,00	0,00	323 000,00
6811	Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp.	323 000,00		323 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 117 434,00	-124 600,00	3 992 834,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 117 434,00	-124 600,00	3 992 834,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 247 044,33	45 000,00	11 292 044,33

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2020
Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Total
013 Atténuations de charges		84 000,00	69 200,00	153 200,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	84 000,00	62 000,00	146 000,00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	7 200,00	7 200,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		249 100,00	-67 100,00	182 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 100,00	-1 000,00	1 100,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	22 000,00	1 000,00	23 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	3 300,00	-1 000,00	2 300,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	100,00	100,00
70688	Autres prestations de services	11 700,00	-4 200,00	7 500,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	46 000,00		46 000,00
70846	Au GFP de rattachement	600,00		600,00
70876	Par le GFP de rattachement	152 800,00	-61 000,00	91 800,00
70878	par d'autres redevables	10 600,00	-1 000,00	9 600,00
73 Impôts et taxes		4 501 000,00	25 900,00	4 526 900,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 205 000,00		4 205 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	8 900,00	8 900,00
7336	Droits de place	12 000,00	-2 000,00	10 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	284 000,00		284 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	19 000,00	19 000,00
74 Dotations, subventions et participations		2 509 500,00	6 900,00	2 516 400,00
7411	Dotation forfaitaire	999 000,00		999 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	917 000,00		917 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	275 000,00		275 000,00
744	FCTVA	2 500,00		2 500,00
74718	Autres	3 400,00	2 500,00	5 900,00
7473	Départements	16 000,00		16 000,00
74748	Autres communes	73 000,00	4 400,00	77 400,00
7478	Autres organismes	20 300,00		20 300,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	300,00		300,00
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	12 000,00		12 000,00
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	149 000,00		149 000,00
748388	Autres	2 000,00		2 000,00
7484	Dotation de recensement	16 000,00		16 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 000,00		24 000,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

75 Autres produits de gestion courante		229 100,00	0,00	229 100,00
752	Revenus des immeubles	229 000,00		229 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00		100,00
76 Produits financiers		100,00	0,00	100,00
761	Produits de participations	100,00		100,00
77 Produits exceptionnels		182 000,00	10 100,00	192 100,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	10 000,00	10 000,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	100,00	100,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	134 000,00		134 000,00
773	Mandats annulés (exerc. Antérieurs)	11 000,00		11 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	37 000,00		37 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 754 800,00	45 000,00	7 799 800,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 900,00	0,00	22 900,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au	2 900,00		2 900,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 900,00	0,00	22 900,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 469 344,33		3 469 344,33
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 247 044,33	45 000,00	11 292 044,33

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2020
Section d'investissement – Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Total
106	Acquisitions foncières	267 500,00	200 000,00	467 500,00
2111	Terrains nus	22 500,00		22 500,00
2112	Terrains de voirie	5 000,00		5 000,00
2115	Terrains bâtis	240 000,00	200 000,00	440 000,00
123	Services techniques	867 500,00	-30 000,00	837 500,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	820 000,00	-83 000,00	737 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des cons	0,00	33 000,00	33 000,00
21534	Réseaux d'électrification	9 000,00		9 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	38 500,00		38 500,00
129	PRAC	415 828,45	0,00	415 828,45
21318	Autres bâtiments publics	415 828,45		415 828,45
136	Mairie	36 300,00	0,00	36 300,00
21311	Hôtel de ville	2 000,00		2 000,00
2184	Mobilier	17 000,00		17 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 300,00		17 300,00
141	Police municipale et cimetières	23 000,00	0,00	23 000,00
21316	Équipements du cimetière	9 000,00		9 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 000,00		14 000,00
145	Bâtiments communaux travaux	8 000,00	1 400,00	9 400,00
2132	Immeuble de rapport	5 000,00		5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	1 400,00	4 400,00
146	Aménagements urbains	37 000,00	0,00	37 000,00
21538	Autres réseaux	21 000,00		21 000,00
2184	Mobilier	2 800,00		2 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 200,00		13 200,00
147	Aménagement de l'Escalys	129 500,00	0,00	129 500,00
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00		3 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	26 500,00		26 500,00
2184	Mobilier	50 000,00		50 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
148	Travaux salle Gravette	236 200,00	0,00	236 200,00
2138	Autres constructions	236 200,00		236 200,00
149	Rénovation et extension tribunes du Stade	1 138 624,65	0,00	1 138 624,65
2138	Autres constructions	1 138 624,65		1 138 624,65
150	Rénovation et extension du COSEC	1 138 000,00	0,00	1 138 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 138 000,00		1 138 000,00
21	Ecoles	140 500,00	0,00	140 500,00
21312	Bâtiments scolaires	137 500,00		137 500,00
2184	Mobilier	3 000,00		3 000,00
28	COSEC	194 500,00	7 500,00	202 000,00
21318	Autres bâtiments publics	194 500,00	7 500,00	202 000,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

36	Achat matériel informatique	48 500,00	7 000,00	55 500,00
2031	Frais d'études	15 000,00	-1 000,00	14 000,00
2051	Concessions et droits similaires	14 500,00	1 000,00	15 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	7 000,00	17 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00		9 000,00
37	Eglise	6 000,00	0,00	6 000,00
2138	Autres constructions	6 000,00		6 000,00
38	Culture	6 000,00	0,00	6 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00		3 000,00
2184	Mobilier	3 000,00		3 000,00
46	Equipements sportifs	207 600,00	15 000,00	222 600,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	91 000,00		91 000,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00		5 000,00
2138	Autres constructions	86 600,00		86 600,00
2184	Mobilier	25 000,00		25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 000,00	15 000,00
52	Urbanisme	147 500,00	0,00	147 500,00
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	82 500,00		82 500,00
2031	Frais d'études	65 000,00		65 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 048 053,10	200 900,00	5 248 953,10
16	Emprunts et dettes assimilés	575 000,00	0,00	575 000,00
1641	Emprunts en euros	559 000,00		559 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		5 000,00
16873	Départements	6 000,00		6 000,00
16878	Autres organismes et particuliers	5 000,00		5 000,00
020	Dépenses imprévues	30 061,95		30 061,95
458113	PUP Hectare - lotissement Lmasquère / Souliguières	6 000,00	1 000,00	7 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		5 659 115,05	201 900,00	5 861 015,05
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 900,00	0,00	22 900,00
13911	Etat et établissements nationaux	200,00		200,00
13913	Départements	2 700,00		2 700,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00		20 000,00
041 Opérations patrimoniales		1 000,00	0,00	1 000,00
2112	Terrains de voirie	1 000,00		1 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE d'INVESTISSEMENT		23 900,00	0,00	23 900,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 214 584,95		1 214 584,95
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 897 600,00	201 900,00	7 099 500,00

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2020
Section d'investissement – Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Total
123	Services techniques	29 000,00	0,00	29 000,00
1322	Régions	29 000,00		29 000,00
141	Police municipale et cimetières	600,00	0,00	600,00
1318	Autres	600,00		600,00
147	Aménagement de l'Escalys	120 000,00	0,00	120 000,00
1318	Autres	90 000,00		90 000,00
16878	Autres organismes et particuliers	30 000,00		30 000,00
149	Rénovation et extension tribunes du Stade	163 000,00	0,00	163 000,00
1322	Régions	163 000,00		163 000,00
150	Rénovation et extension du COSEC	1 897 000,00	0,00	1 897 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	300 000,00		300 000,00
1322	Régions	297 000,00		297 000,00
1323	Départements	300 000,00		300 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00		1 000 000,00
46	Equipements sportifs	248 500,00	0,00	248 500,00
1323	Départements	248 500,00		248 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 769 000,00	-415,05	1 768 584,95
10222	FCTVA	411 000,00		411 000,00
10226	Taxe d'aménagement	131 000,00		131 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 227 000,00	-415,05	1 226 584,95
13	Subvention d'investissement	205 000,00	16 000,00	221 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	95 000,00	16 000,00	111 000,00
1322	Régions	33 500,00		33 500,00
1323	Départements	56 500,00		56 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	20 000,00		20 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		5 000,00
024 Produits des cessions		500 000,00		500 000,00
458213	PUP Hectare - lotissement Lmasquère / Souliguières	5 200,00		5 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		4 942 300,00	15 584,95	4 957 884,95

021 Virement de la section de fonctionnement		3 794 434,00	-124 600,00	3 669 834,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		323 000,00	0,00	323 000,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cada	17 500,00		17 500,00
28031	Amortissements des frais d'études	16 000,00		16 000,00
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	4 700,00		4 700,00
2804132	Départements - Bâtiments et installations	20 000,00		20 000,00
28041513	GFP de rattachement - Projets d'infrastructures intérêt natio	5 300,00		5 300,00
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt natio	2 000,00		2 000,00
280422	Bâtiments et installations	100,00		100,00
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1 800,00		1 800,00
28051	Concessions et droits similaires	11 800,00		11 800,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 200,00		1 200,00
28132	Immeubles de rapport	139 100,00		139 100,00
28138	Autres constructions	400,00		400,00
28152	Installations de voirie	500,00		500,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	400,00		400,00
28182	Matériel de transport	6 600,00		6 600,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00		11 000,00
28184	Mobilier	22 200,00		22 200,00
28188	Autres immobilisations corporelles	62 400,00		62 400,00
041 Opérations patrimoniales		1 000,00	0,00	1 000,00
1328	Autres	1 000,00		1 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 118 434,00	-124 600,00	3 993 834,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 060 734,00	-109 015,05	8 951 718,95

Le conseil municipal **approuve** la Décision Modificative n°1 de la ville telle que présentée ci-dessus.

(rapporteur : monsieur Denis PERY)

Pour : 21

Contre : 3

Abstentions : 5

20 x 78 - Finances locales – Budget annexe Assainissement – Décision Modificative n°1

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives (DM). Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Il convient de modifier les crédits budgétaires du budget annexe d'assainissement comme exposé ci-dessous :

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2020
Section d'exploitation – Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Total
011 Charges à caractère général		101 500,00	-2 000,00	99 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	5 000,00		5 000,00
611	Sous-traitance générale	20 000,00	-2 000,00	18 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	70 000,00		70 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00		3 500,00
623	Publicité, publications, relations publiques	1 500,00		1 500,00
626	Frais de télécommunications	1 500,00		1 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés		34 000,00	0,00	34 000,00
621	Personnel extérieur au service	34 000,00		34 000,00
65 Autres charges de gestion courante		252 000,00	0,00	252 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	252 000,00		252 000,00
66 Charges financières		37 400,00	0,00	37 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 000,00		38 000,00
661121	Intérêts - ICNE de l'exercice	10 500,00		10 500,00
661122	Intérêts - ICNE de l'exercice de N-1	-11 100,00		-11 100,00
67 Charges exceptionnelles		10 000,00	2 000,00	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	2 000,00	12 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		434 900,00	0,00	434 900,00
023 Virement à la section d'investissement		402 048,83		402 048,83
042 Opérations d'ordre de transfert entre section		163 000,00	0,00	163 000,00
6811	Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp.	163 000,00		163 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		565 048,83	0,00	565 048,83
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		999 948,83	0,00	999 948,83

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2020
Section d'exploitation – Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Total
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services		693 000,00	0,00	693 000,00
704	Travaux	163 000,00		163 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	530 000,00		530 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		693 000,00	0,00	693 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section		11 000,00	0,00	11 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	11 000,00		11 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 000,00	0,00	11 000,00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		295 948,83	0,00	295 948,83
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		999 948,83	0,00	999 948,83

Cette décision modificative n°1 n'a aucun impact sur la section d'investissement dépenses et recettes qui reste identique au budget primitif annexe de l'assainissement 2020 tel que voté le 20 juillet dernier.

Le conseil municipal **approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement telle que présentée ci-dessus

(rapporteur : monsieur Denis PERY)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

20 x 79 - Finances locales – Souscription d'un emprunt pour la rénovation et l'extension du COSEC

Le gymnase municipal datant des années 70, le cadre et les équipements étant usagés, il est aujourd'hui indispensable de reconfigurer et rénover le lieu dans une démarche rationnelle afin de s'adapter aux usages diversifiés des associations et des établissements scolaires. La rénovation et l'extension du COSEC permettra de développer l'offre d'équipements sportifs proposée par la commune à ses usagers et d'améliorer les conditions d'utilisation pour les associations, les élèves et professeurs du primaire au collège.

Le programme est le suivant :

Sur les bâtiments existants :

- **Rénovation du dojo et de la salle de danse ;**
- **Création de vestiaires dont deux vestiaires arbitres, avec sanitaires et douches ;**
- **Création d'un club house et d'un local infirmerie ;**
- **Aménagement de rangements judo, basket, volley, tennis de table, sections sportives du collège, sport de combat ;**
- **Aménagement de bureaux mutualisés ;**
- **Rénovation du terrain existant.**

Sur l'extension :

- **Création de deux terrains sportifs, dont un terrain d'honneur avec tribune de 300 personnes ;**
- **Création de rangements et de locaux techniques.**

Ces travaux se feront sur deux tranches, l'une commençant en 2020 et l'autre finissant les travaux en 2021 pour générer le moins de perturbations possibles auprès des utilisateurs.

Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 438 000 € TTC se décomposant de la manière suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes	234 000,00	Autofinancement	441 000,00
Dont maîtrise d'œuvre, mission OPC, contrôle technique, mission SPS..		Emprunt	1 000 000,00
Divers (relevé topo, annonces, aléas, imprévus...)	5 000,00	Subvention du Conseil Départemental 31 pour la 1 ^{ière} tranche (notification)	284 000,00
Travaux	2 199 000,00	Subvention du Conseil Départemental 31 pour la 2 ^{ième} tranche (attendue)	116 000,00
		Région (notification)	297 000,00
		Etat – DSIL (attendue)	300 000,00
Total	2 438 000,00	Total	2 438 000,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Afin de recourir à l'emprunt pour financer cet équipement, la mairie a lancé, le 7 octobre, une consultation auprès de cinq établissements bancaires : la Caisse d'Épargne, la Banque Populaire Occitane, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires et la Banque Postale.

Après étude des dossiers, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Banque Postale selon les conditions suivantes :

- **Montant : 1 000 000 €,**
- **Durée : 15 ans,**
- **Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,**
- **Taux fixe : 0,52 % (1A score Gissler),**
- **Mode d'amortissement : échéances constantes,**
- **Frais de dossier : 1 000 €,**
- **Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/12/2020, en une fois avec versement automatique à cette date,**
- **Parts sociales : néant.**

Le conseil municipal **approuve** la souscription de cet emprunt.

(rapporteur : monsieur Denis PERY)

Pour : 21

Contre : 3

Abstentions : 5

20 x 80 - Commande Publique – Autres contrats - Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'activités sportives avec le MURETAIN AGGLO 2020 – 2021

La commune a pour objectif de promouvoir et développer les activités physiques, sportives et de loisirs pour les habitants de Saint-Lys. Elle propose des stages organisés par un éducateur sportif qualifié pendant les petites vacances scolaires sur l'année 2020/2021 pour des enfants entre 8 et 14 ans.

Afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfants au sein de ces stages, la commune de Saint Lys a fait appel au concours de la Communauté du Muretain Agglo pour la mise en place d'un partenariat durant lequel elle interviendra, à titre gracieux, à hauteur de :

- **21 heures du 15 au 19 février 2021 ;**
- **21 heures du 19 au 23 avril 2021 ;**
- **16 heures du 07 juillet au 27 août 2021.**

La Communauté du Muretain Agglo ayant accepté ce partenariat, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

(rapporteur : madame Catherine LOUIT)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

20 x 81 - Commande Publique – Autres contrats – Autorisation de signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2023 – Approbation

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a des champs d'intervention multiples (petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, accessibilité aux services...), qu'elle décline dans une approche territoriale globale

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

et qui croisent ceux du Muretain Agglo et de ses communes, inscrits dans les compétences et le projet de territoire de l'agglomération.

La Convention Territoriale Globale (CTG), qui est le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire, est une convention de partenariat co-construite entre la CAF et le Muretain Agglo, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'habitat, de l'insertion, de l'animation de la vie locale afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

La CTG n'est pas un dispositif financier comme le Contrat Enfance Jeunesse mais se définit comme un cadre politique sur lequel se rattachent des financements.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé mené en partenariat avec la CAF, le Muretain Agglo et ses communes qui a permis d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire et d'en déduire des axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier.

Elle définit un objectif commun et est un cadre pour traiter de problématiques locales nécessitant une stratégie communautaire. Elle est en lien direct avec le projet de territoire.

Elle appuie également l'ingénierie territoriale à travers le financement d'une coordination communautaire, en charge d'animer cette contractualisation et les actions qu'elle propose en matière de Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, et Parentalité.

La durée d'application de la Convention Territoriale Globale est fixée pour une période de 4 ans de 2020 à 2023

Neuf thématiques ont été retenues lors du diagnostic élaboré en mai 2019 :

- ***Cinq d'entre elles sont pilotées par le Muretain Agglo : la Petite Enfance, l'Enfance, le Soutien éducatif aux professionnels de l'Enfance, de la Petite Enfance et aux familles, l'Habitat et la Mobilité ;***
- ***L'une d'entre elles est pilotée par les communes : la Jeunesse ;***
- ***Deux d'entre elles sont partagées entre le Conseil Départemental et les communes : l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale et les séniors ;***
- ***La dernière relève de l'ARS : la santé.***

Une réflexion sur l'ensemble de ces thématiques a été menée par les élus mobilisés aux différentes étapes de l'élaboration de la CTG avec un moment fort : le séminaire d'élus qui s'est tenu le 30 septembre 2019.

Par ailleurs, deux rencontres avec les partenaires du territoire se sont tenues les 20 juin 2019 et 15 octobre 2019 en vue de compléter l'approche des élus.

Le Muretain Agglo a choisi d'être accompagné dans cette démarche par Ipsos sur la stratégie globale d'élaboration et Idées communes sur la méthodologie de concertation.

En s'engageant dans une CTG, le Muretain Agglo, ses communes et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne se positionnent en faveur d'une action sociale coordonnée et cohérente à l'échelle du territoire. Document cadre stratégique et transversal, la CTG a vocation à décloisonner les dispositifs existants tout en proposant des actions nouvelles et inter-partenariales pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés sur le territoire. L'interconnaissance et la complémentarité des acteurs sont donc au cœur de la CTG.

Au regard des analyses menées, dix axes se précisent : neuf axes cités plus haut complétés par un axe transversal lié au pilotage de la CTG.

Axe 1 : Pilotage, animation et évaluation de la CTG :

Enjeu 1 : Créer et maintenir les conditions d'articulation des politiques familiales sur le territoire

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Enjeu 2 : Mieux communiquer pour valoriser les services et les actions en direction des familles

Axe 2 : Petite Enfance :

Enjeu 1 : Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins des familles du territoire

Enjeu 2 : Accompagner le passage de la petite enfance à l'enfance

Axe 3 : Enfance :

Enjeu 1 : Garantir une équité d'intervention territoriale

Enjeu 2 : Développer la co-éducation

Enjeu 3 : Suivre, évaluer, développer les actions d'amélioration de la qualité de restauration collective

Axe 4 : Soutien éducatif aux familles et aux professionnels de la Petite enfance et de l'enfance :

Enjeu 1 : Structurer, organiser les actions de soutien à la parentalité et les inscrire dans une logique de complémentarité

Axe 5 : Jeunesse :

Enjeu 1 : Soutenir le jeune dans son parcours et favoriser la prise d'initiative, l'engagement et la citoyenneté

Enjeu 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Axe 6 : Seniors :

Enjeu 1 : Anticiper-accompagner le vieillissement et/ou la perte d'autonomie

Enjeu 2 : Soutenir le senior dans ses interactions avec l'ensemble de son environnement

Axe 7 : Mobilité :

Enjeu 1 : Développer les alternatives à la voiture

Enjeu 2 : Soutenir le déplacement des publics les plus fragiles afin de soutenir l'accès aux droits, de rompre l'isolement

Axe 8 : Logement :

Enjeu 1 : Créer du lien entre les partenaires du logement « Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble »

Enjeu 2 : Soutenir des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

Enjeu 3 : Développer une offre de logement accompagnant le vieillissement, la jeunesse

Axe 9 : Accès aux droits et animation de la vie sociale :

Enjeu 1 : Structurer les partenariats entre les niveaux d'intervention et apporter une meilleure information et orientation à l'ensemble des habitants.

Enjeu 2 : Mettre en œuvre des actions structurantes pour le territoire

Axe 10 : Santé :

Enjeu 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

Enjeu 2 : Soutenir la mobilisation et la coordination des acteurs de santé

Enjeu 3 : Agir sur l'environnement pour améliorer la qualité de vie

Pour répondre aux enjeux identifiés, plusieurs actions sont proposées, dont 37 sont à ce stade explicitées (cf plan d'actions annexé à la présente délibération) étant précisé que de nombreuses autres actions ont vocation à être formalisées dans les mois à venir après finalisation des discussions avec les partenaires.

Le conseil municipal **approuve** de cette convention.

(rapporteur : monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

20 x 82 - Autres domaines de compétence – Région – Approbation du rapport des administrateurs 2019 de la Société Publique Locale de l'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction OCCITANIE (SPL ARAC)

La SPL ARAC OCCITANIE, régie par l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est portée par le Conseil Régional Occitanie qui a pour objectif de lui confier le suivi, dans le cadre de mandats d'opérations de construction ou de réhabilitation de son patrimoine, en particulier scolaire (lycées).

Les compétences techniques, juridiques, financières de cet outil peuvent être mises à la disposition d'autres collectivités qui en deviendraient actionnaires, afin de les assister dans la réalisation de projets structurants pour leur territoire, que ce soit en matière de construction d'équipements publics, de traitement de friches industrielles, d'aménagement de zones d'habitat ou d'activités, ou de toute autre activité d'intérêt général.

Au 31 décembre 2019, 39 collectivités publiques sont actionnaires de la SPL ARAC OCCITANIE dont la commune de Saint-Lys à hauteur de 2 300 € soit 1 % du capital.

La commune de Saint-Lys peut donc, en tant que de besoin, faire appel à cette société pour l'assister dans la réalisation de projets structurants.

Le rapport d'activité 2019 doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Le conseil municipal **approuve** le rapport d'activité 2019 de la SPL ARAC OCCITANIE.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

20 x 83 - Autres domaines de compétence - Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne et de la mairie de Saint-Lys

Dans le cadre de son nouveau réseau de proximité, la présence de la DGFIP évolue et se manifestera par des structures de plein exercice, par des permanences de proximité. Outre l'accueil dans les structures du réseau, seront mis en place des accueils en mairies (ou tout autres espaces publics), ainsi qu'au sein des France Services au fur et à mesure de leur déploiement.

L'ambition consiste à apporter une offre de service nouvelle en augmentant l'accueil de proximité. Aller vers les usagers particuliers pour multiplier les lieux et les occasions de contact, avec une polyvalence DGFIP (impôts, produits communaux, amendes principalement).

L'objectif premier est de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande, une écoute attentive de la globalité de ses besoins et préoccupations, afin de lui donner le plus tôt possible des réponses et une orientation adaptée.

Ce que souhaitent les usagers en matière d'accueil de proximité, c'est de la disponibilité et de l'écoute, du renseignement et de l'orientation, une assistance aux démarches et une orientation vers les services compétents, un accompagnement aux démarches en ligne, le traitement de sa demande ou, à défaut, le transfert au service compétent.

Ainsi, il s'agit dans ce cadre d'apporter aux usagers particuliers de nouvelles formes d'accueil, sans avoir à se déplacer comme aujourd'hui notamment auprès de leur Service des Impôts des Particuliers (SIP) pour toutes les questions tenant à l'assiette et au calcul de leur impôt.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

L'objectif est de leur permettre d'obtenir les réponses attendues auprès du point d'accueil de proximité lors de permanence tenues par un agent des Finances Publiques.

Le second objectif consiste à élargir notre présence et à accueillir également là où la DGFIP n'est plus ou n'a jamais été présente, en lien, dès que possible, avec les autres services publics présents sur le territoire concerné.

Afin de mettre en place ce partenariat, le conseil municipal **autorise** monsieur le maire à signer cette convention, qui entrera en vigueur après signature par les parties au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

20 x 84 - Urbanisme – Autorisation de signature d'une convention – Application du Droit Des Sols (ADS)

Dans le cadre de la gestion de la compétence urbanisme, la commune de Saint-Lys a choisi de développer un service au plus près des habitants en 2018.

Fort de cette volonté, cette ambition avait rencontré les questionnements organisationnels d'autres communes du Muretain Agglo sur le même sujet. Dans un esprit de mutualisation et d'efficience, la commune a souhaité s'inscrire dans une vision solidaire de l'action publique. Une volonté politique de disposer d'une application de droit des sols à l'échelle du territoire et l'absence à l'époque au niveau de l'EPCI, ont conduit la commune de Saint-Lys à porter un service unifié d'instruction du droit des sols depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de leur compétence respective en matière d'instruction du droit des sols, des communes ont décidé de partager les moyens et les outils nécessaires aux missions précitées.

Porté par la commune de Saint-Lys, le service unifié regroupe aujourd'hui les communes de :

- **Bonrepos sur Aussonnelle ;**
- **Empeaux ;**
- **Lamasquère ;**
- **Sabonnères ;**
- **Saiguède ;**
- **Saint-Lys ;**
- **Saint Thomas ;**
- **Seysses.**

Afin de définir les modalités de fonctionnement du service une convention a été réalisée. Elle fixe les engagements de l'ensemble des signataires dans la répartition des missions tant d'un point de vue financier qu'organisationnel entre le service unifié et les services urbanisme des communes.

La commune de Frouzins a fait part de sa volonté de pouvoir bénéficier du service porté par Saint-Lys.

Après avoir pris connaissance de l'organisation du service, les missions accomplies par celui-ci, ainsi que les modalités techniques et financières de cette collaboration entre communes, la municipalité de Frouzins a confirmé son intérêt pour y adhérer.

Les communes déjà adhérentes ont été informées de la démarche initiée et ont fait part de leur accord.

Le conseil municipal **autorise** monsieur le maire à signer cette convention.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

(rapporteur : madame Céline BRUNIERA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

20 x 85 - Institution et Vie Politique – Intercommunalité - Transfert de la compétence en matière de PLU au Muretain Agglo

Cette délibération a été reportée à une date ultérieure.

20 x 86 - Institution et Vie Politique – Intercommunalité – Spatialisation du projet de territoire et perspective d'un PLUI

Cette délibération a été reportée à une date ultérieure.

20 x 87 - Fonction publique – Personnel – Mise à disposition d'un agent par la Mairie de Frouzins pour le service ADS

Dans le cadre de la gestion de la compétence urbanisme, la commune de Saint-Lys a choisi de développer un service au plus près des habitants en 2018.

La commune de Saint-Lys a proposé de porter un service unifié d'instruction du droit des sols depuis le 1^{er} janvier 2018 ; service unifié qui regroupe à ce jour 8 communes à savoir : Bonrepos sur Aussonnelle, Empeaux, Lamasquère, Sabonnères, Saiguède, Saint-Lys, Saint Thomas et Seysses.

La commune de Frouzins a fait part de sa volonté de pouvoir bénéficier du service porté par Saint-Lys. Les communes déjà adhérentes ont été informées de la démarche initiée et ont fait part de leur accord.

Outre, la nécessité de signer une convention d'intégration avec la commune de Frouzins au service unifié d'instruction du droit des sols, il convenait de savoir comment le surcroît de travail allait être géré.

La commune de Frouzins a donc proposé à la commune de Saint-Lys, qui l'a acceptée, la mise à disposition d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'instructeur ADS (Autorisation Droit du Sol) au service urbanisme.

Cet agent sera mis à disposition à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 7 mars 2021 conformément aux termes fixés dans la convention de mise à disposition de personnel joint en annexe.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

(rapporteur : madame Céline BRUNIERA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

20 x 88 - Fonction Publique – Personnel – Attribution de chèques cadeaux

Il est proposé d'attribuer des chèques cadeaux pour l'ensemble des employés municipaux.

Ces chèques seront valables pour tous les rayons, sauf alimentaire.

Evènement concerné : Noël des agents 2020.

La Société Chèque CADHOCS (27-29 avenue des Louvresses – BP 32 – 92234 Gennevilliers Cedex) a été consultée.

La commune n'a pas à acquitter de charges sociales sur cette dotation.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Le conseil municipal **attribue** ces chèques CADEAUX d'une valeur de 50,00 € par agent.
Les bénéficiaires sont les agents fonctionnaires rémunérés par la Commune au 31 décembre 2020 ;
pour les agents contractuels le contrat ou les contrats doivent être valides du 1^{er} juillet au 31
décembre 2020 en continu.

(rapporteur : monsieur le maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

→ DECISION DU MAIRE AFF/2020/13

15/10/2020	Clôture d'une régie de recette suite départe retraite et réorganisation des services généraux
------------	---

→ DECISION DU MAIRE AFF/2020/14

15/10/2020	Vente des tickets de cantine pour le restaurant communal du 3 ^{ème} âge
------------	--

→ DECISION DU MAIRE AFF/2020/15

15/10/2020	Droits d'inscription aux stages multisports de la ville de Saint-Lys – Institution d'une régie de recettes auprès du service des sports
------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le 23 novembre 2020

Le Maire,

Serge DEUILHE



MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr